

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA DU MARDI 20 JANVIER 2009  
PROCES-VERBAL

Présents :

MM. Marchant, De Groote, Noel, Nagant, Gribomont, Emmanuelidis, Hubert, Portion, Procureur, Mercken, Drion, Lorenzonetto, Afano, Niset et Chardon  
Mme Elias

Procurations :

M. Epricum pour M. Drion  
M. Manset pour M. Afano  
M. Steffen pour M. Portion  
M. Trepagne pour M. Niset

Excusés : M. Haulet,  
Mme Henrotte

Lieu : Dexia Bouge

Rédactrice : Sognia Angelozzi

---

Approbation des procès-verbaux du [CA du 27 juin 2008](#) et du [CA du 21 octobre 2008](#)  
Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

---

Rapport du groupe de travail "Financier"

- Présentation d'un plan de redressement visant à restaurer l'équilibre financier à partir de 2010

Avant d'entamer ce point, le Président rappelle les raisons d'annulation du CA de décembre 08. A la place et à la demande des représentants des fédérations provinciales, une réunion s'est tenue avec ceux-ci et le président de l'EWETA sur la situation financière de la fédération.

A la suite de cette rencontre, il a été décidé de demander au groupe de travail Financier de poursuivre sa mission en proposant aux prochains Bureau et Conseil d'Administration du 20 janvier 2009, la mise en place d'un plan de redressement visant à restaurer l'équilibre financier à partir de 2010. Entretemps, le Bureau réunit ce matin a pu également examiner ces pistes et donner des orientations sur le long terme.

Ces mesures sont de nature à réduire de manière durable la masse salariale avec dans un premier temps, la réduction des postes de travail.

Dans un second temps, viendra une proposition de fonctionnement compte tenu des mesures prises, à savoir, une réduction de la masse salariale de l'ordre de 60.000 € à partir de 2010.

- Comptes 2008 – Budgets 2009 et 2010

Présentation et commentaires sur le compte d'exploitation et bilan 2008 :

Les comptes 2008 arrêtés à ce jour donnent après réajustement proposé par le GT Financier et approuvé par le Bureau, un mali de 75.382 €

L'écart entre le résultat 2008 et le budget 2008 approuvé en AG statutaire s'explique, en grande partie, d'une part, par le report de recettes espérées en 2008 et comptabilisées in fine en 2009 telles que le projet «fonds expérience professionnelle» et le projet «image», et d'autre part, par la différence entre les prévisions calculées en matière de remboursement des soldes pour les projets européens et les remboursements effectifs au FSE.

Le total bilan en passif donne des réserves disponibles de 75.917 € avec un résultat d'exercice de 75.382 €

Sur le plan trésorerie 2009, la fédération pourra encore être en équilibre sauf incident si l'une ou

l'autre des recettes espérées n'est pas obtenue.

Au niveau de l'actif, les marges de manœuvre sont très minimes.

Le CA marque son accord sur le bilan et compte d'exploitation 2008 et les arrêtera après avoir été avertis par le vérificateur aux comptes avant présentation en AG statutaire.

Le CA examine le document de travail 2009-2010, les prévisions budgétaires pour ces années donnent pour le budget 2009 un boni de 6.751 € et pour le budget 2010, un mali de 59.947 €

Dans les recettes complémentaires attendues, on y trouve le projet « Image » pour un montant total de 70.000 € et pour lequel l'EWETA a reçu un accord de principe des Ministres mais pas encore l'aval de la cour des comptes. De même qu'on y trouve le projet « Fonds de l'Expérience Professionnelle » pour un montant total de 25.000 € réparti sur 2009-2010 et dont le subside sera accordé en fonction des objectifs atteints, à savoir, un nombre de 15 ETA visées par un projet d'adaptation et d'amélioration des conditions de travail pour les travailleurs de plus de 45 ans dont 12 projets novateurs et 300 travailleurs.

La différence entre le budget 2008 et 2009 est due notamment au poste « rémunérations et charges sociales » qui était moindre en 2008 en raison de 2 repos d'accouchement et dans une moindre mesure au loyer.

La situation du budget 2009 sera réajustée au fur et à mesure des informations complémentaires relatives aux projets nouveaux.

---

#### Investissement : le point

Pour rappel, l'EWETA avait obtenu un accord pour la mise en application, dès janvier 2009, d'un nouveau système de subvention à l'investissement.

Ce système basait l'enveloppe budgétaire consacrée au secteur (4,5 millions €), sur une partie « forfaitaire » (3 millions €) et une partie « appel à projets » (1,5 millions) tout en y réintégrant le subside sur le mobilier.

Cet accord a été remis en cause par le cabinet qui préfère favoriser un système avec une répartition budgétaire de 50 % – 50 % et donc n'accepte pas notre position.

Depuis aucune réunion n'a été programmée avec le Cabinet.

A ce stade, le CA s'interroge sur le bien-fondé du maintien de notre position au risque, soit de retarder la mise en route d'un nouveau système, soit de ne pas appliquer du tout de nouveau système même de manière partielle.

Au niveau stratégique, le CA adhère au raisonnement qui est d'enranger, sans plus tarder, le système préconisé par le Cabinet et considéré qu'il pourra au moins être testé pour la partie forfaitaire.

A l'unanimité, le CA mandate les représentants de l'EWETA pour demander au cabinet une réunion, réaffirmer notre position de départ et prendre acte de la position du cabinet sans faire blocage.

---

#### Classification des fonctions pour le personnel de production : négociations sur les minima : le point

Pour rappel, l'EWETA a consulté ses membres sur 2 propositions de 7 salaires horaires minimum dans le cadre de la nouvelle classification de fonctions.

La grande majorité des réponses était en faveur de la proposition 2 privilégiant une tension salariale plus élevée dans les catégories supérieures et engendrant un coût inférieur à la 1ère proposition qui favorisait, elle, une même tension salariale entre chaque catégorie.

Entretemps, une 3ème proposition émanant d'une ETA a fait l'objet d'une plus grande majorité auprès des membres. Cette dernière proposition lisse plus encore la tension salariale entre les catégories 1 à 6 et crée un plus grand écart avec la catégorie supérieure (7). En terme de coût, cette proposition est la moins coûteuse pour l'employeur.

A l'unanimité, le CA vote pour la proposition 3 et mandate ses représentants en CP pour défendre celle-ci.

Afin de mieux argumenter face aux OS lors de la prochaine réunion de CP, une enquête sera adressée aux membres afin de faire une comparaison entre le nombre de travailleurs de production répertorié par catégorie dans l'ancienne classification et le nombre de travailleurs de production répertorié par catégorie dans la nouvelle classification.

L'enquête sera adressée à toutes les ETA mais le secrétariat s'assurera qu'au minimum les ETA ayant fait partie de l'échantillonnage de départ aient répondu puisque à elles seules, elles étaient représentatives du secteur en terme d'activité et de taille de l'entreprise et ce fait a été admis par les organisations syndicales à travers le comité de pilotage de la CP.

Le CA demande à ce que cette mesure n'ait pas d'effet rétroactif au 1er janvier 2009 toutefois, le CA met cette position en 2ème ordre dans les priorités pour laisser la priorité première à la proposition 3 sur les salaires horaires minimum.

Le CA demande également de rester attentif à l'impact sur les subsides AWIPH.

---

## Divers

### 1. Fonds de Sécurité et d'Existence Wallon : budget formations – position à prendre

Dans le cadre du FSEW, un budget de 50.000 € est consacré à l'organisation de formations dont la moitié au banc patronal et l'autre moitié au banc syndical.

Depuis ces dernières années, le banc patronal dépasse son budget de 25.000 € dans la mesure où le forfait de 4,95 € par heure de formation et par travailleur indemnisé par le FSEW pour les formations syndicales sont prélevées sur le budget patronal.

Ce forfait de 4,95 €/h servant à compenser les heures non prestées pendant les formations par les travailleurs est perçu par l'ETA.

Les OS demandent que le banc patronal consacre clairement une partie de son budget à l'indemnisation forfaitaire des formations organisées par elles.

Une proposition est soumise en séance au CA, il s'agit de scinder en 2 le budget formation du banc patronal. En clair, 12.500 € serait consacré aux formations organisées par l'EWETA et 12.500 € consacré à l'indemnisation des heures de formations syndicales mais non plus au tarif de 4.95 € mais réduit à 3,70 €

Le CA adhère à l'unanimité à cette position.

### 2. Désistement en cas de formation

L'année dernière plus de 250 personnes ont été absentes aux formations, ce qui a entraîné un coût pour l'EWETA de plus de 8000 €. Comme cette année, les Fonds européens ne viennent plus rééquilibrer les coûts de ces formations, le secrétariat propose de demander aux ETA membres une participation à raison de 20 € par travailleur pour tout désistement en dernière minute aux formations auxquelles les travailleurs étaient inscrits sauf si un certificat médical peut être présenté.

Le CA marque son accord sur cette proposition.

Un courrier sera donc adressé dans ce sens à tous les membres.

Fait à Couillet, le 26 janvier 2008

S.Emmanuelidis, Président

P. De Groote, Secrétaire

G. Niset, Directeur

[retour au sommaire des PV](#)